



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8922^e séance

Mercredi 8 décembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ousman	(Niger)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Sun Zhiqiang
	Estonie	M. Lipand
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Khoroshev
	France	M. Benaabou
	Inde	M. Mathur
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Gonsalves
	Tunisie	M. Cherif
	Viet Nam	M ^{me} Tra Phuong Nguyen

Ordre du jour

La situation au Mali

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

The Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, nous entendrons un exposé présenté par l'Ambassadeur Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je m'exprime en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

Conformément aux directives du Comité relatives à la conduite de ses travaux, je souhaite informer le Conseil des activités menées en 2021, ainsi que de généralités touchant l'action du Groupe d'experts qui assiste le Comité.

Cette année, le Comité a tenu des consultations virtuelles à deux occasions et des consultations à une occasion.

Le 9 février, le Comité s'est réuni en visioconférence pour entendre l'exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport à mi-parcours (S/2021/151) demandé dans la résolution 2541 (2020). Le rapport a été officiellement présenté au Conseil de sécurité le 17 février.

Ensuite, le 5 mai, le Comité s'est réuni de façon virtuelle avec les représentants du Mali, de l'Algérie, du

Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée, du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal et du Tchad en vue d'aborder la question de la mise en œuvre du régime de sanctions. Malgré les circonstances extraordinaires dues à la pandémie de maladie à coronavirus, il s'est agi de la première réunion virtuelle d'un organe subsidiaire du Conseil de sécurité à pouvoir compter sur une interprétation simultanée et une double vérification de l'identité, conformément au principe du multilinguisme et dans le respect des normes de sécurité, constituant donc une avancée louable en matière de méthodes de travail provisoires dans le contexte de la pandémie.

Le 23 juillet, le Comité a tenu des consultations en présentiel pour examiner le rapport final du Groupe d'experts (S/2021/714), officiellement communiqué au Conseil, le 6 août, en application des dispositions de la résolution 2541 (2020). Un correctif au rapport a été publié le 29 septembre.

En outre, les membres du Comité se sont accordés sur la publication de trois communiqués de presse. Les deux premiers ont annoncé les rapports à mi-parcours et final, en mars et en août, respectivement (SC/14595 et SC/14456). Le troisième (SC/14631), paru le 13 septembre, a porté sur les mesures d'interdiction des voyages internationaux prévues dans la résolution 2374 (2017).

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu une demande de dérogation à l'interdiction des voyages internationaux.

Actuellement, huit personnes sont inscrites sur la liste des sanctions du Comité.

Enfin, au sujet de la reconduction du Groupe d'experts conformément à la résolution 2590 (2021), qui a prorogé jusqu'au 30 septembre 2022 le mandat du Groupe, la nomination des experts est en suspens, dans l'attente d'un examen plus approfondi.

La séance est levée à 15 h 10.